

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Licence Administration économique et sociale

- Université d'Auvergne - UdA

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion (DEG)

Établissement déposant : Université d'Auvergne - Uda

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence mention *Administration économique et sociale* (AES) de l'Université d'Auvergne (UdA) est dispensée par l'École de Droit. Au sein d'un champ unique *Droit, économie, gestion*, (DEG) le cursus de licence AES est l'une des quatre mentions de licence offertes.

C'est une formation pluridisciplinaire et généraliste qui inclut différentes matières d'économie, de gestion, de droit et de sciences sociales avec le souci de maîtriser des outils et méthodes nécessaires à l'acquisition et à l'utilisation des compétences liées aux domaines étudiés.

La formation est organisée en une majeure (enseignements fondamentaux obligatoires en droit, économie et sociologie) et des mineures (ces dernières incluent, en première année de licence (L1), un cours « réussite » de soutien en méthodologie, et en deuxième année (L2), un cours « qualification » d'orientation vers une licence professionnelle). La troisième année de la licence (L3) offre, outre le parcours général AES, deux parcours professionnels, communs avec la licence *Droit : Métiers de l'immobilier* et *Assistant juridique*.

La formation a pour objectif de former les étudiants à des métiers liés à l'administration et à la gestion des établissements publics ou privés à caractère tant social que juridique ou économique.

La licence AES est aussi proposée en formation continue sans possibilité toutefois d'être suivie en alternance. Elle peut être aussi obtenue par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) bien que cette procédure n'ait été mise en œuvre que dans le parcours *Assistant juridique* en 2014, pour deux candidats.

## Synthèse de l'évaluation

La licence AES est à la croisée des disciplines économiques, juridiques et sociales et offre, par conséquent, aux étudiants un large panel de connaissances et de compétences.

La formation pluridisciplinaire s'appuie sur une mutualisation des cours avec les trois autres mentions de licence proposées par le champ DEG en L1 et L2. Des passerelles sont possibles entre les différentes autres mentions *Droit, Economie, Gestion* du site sous des conditions d'équivalences spécifiques ; des possibilités de parcours professionnels de L3 *Métiers de l'immobilier* et *Assistant juridique* sont encore offertes. Enfin, une préparation à l'orientation vers des licences professionnelles ou des parcours professionnels est proposée en L2. Il est toutefois regrettable que le dossier ne fournisse aucune donnée chiffrée sur la mise en œuvre de ces possibilités.

Les différentes matières enseignées dans cette licence sont agencées de manière complémentaire. Selon les résultats des enquêtes d'autoévaluation (avec un taux de réponse assez faible cependant, variant entre 31 et 52 %), la satisfaction des étudiants sur le contenu pédagogique se situe aux alentours de 70-80 % en 2013/2014. La formation fournit aux étudiants des outils pédagogiques divers (fiches des travaux dirigés dématérialisées, pédagogie inversée en macroéconomie en L1, salles multimédia, tableaux blancs interactifs) et une attention toute particulière est portée aux dispositifs d'aide à la réussite (séances de méthodologie, tutorat notamment).

L'équipe pédagogique est composée, à parts à peu près égales, de divers enseignants académiques (maîtres de conférences et professeurs des universités, mais aussi professeurs du secondaire certifiés ou agrégés, doctorants, enseignants contractuels) et de professionnels de divers domaines et métiers.

La formation bénéficie d'un nombre d'inscrits et d'un taux de réussite en croissance dans les deux premières années de la licence. En effet, sur les deux dernières années universitaires pour lesquelles les données sont fournies, 2012-2013 et 2013-2014, le nombre d'inscrits passe de 221 à 236 en L1, avec des taux de passage en année supérieure de, respectivement, 46 % et 61 %. En L2, le nombre d'inscrits est respectivement de 81 et 123, avec des taux de passage dans

l'année supérieure de 61 % et 78 %. Pour l'année L3 parcours AES, en revanche, le nombre d'inscrits descend de 96 à 62 avec des taux de passage se situant respectivement à 91 et 90 %. Le nombre d'inscrits accuse toutefois un rattrapage en 2014-2015 et se situe à 91 étudiants en L3.

Par son caractère pluridisciplinaire, la licence AES offre une large possibilité de poursuites d'études après leur troisième année. Ainsi, une partie importante des licenciés continue en master (en 2013-2014, pour le parcours général AES, sur 54 répondants à l'enquête, 46 entrent en master). Corrélativement, même si les étudiants sont censés acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir accéder à des emplois dans le secteur de l'administration générale et le secteur associatif et sanitaire en tant qu'attaché d'administration, cadre technico-administratif (secteur privé ou public) ou conseiller en développement local, le nombre de licenciés s'étant insérés dans la vie professionnelle est très faible pour le parcours général AES selon les données transmises (toujours inférieur à cinq).

Au regard de la professionnalisation de la formation, on peut relever une politique des stages et du suivi des compétences largement perfectibles. Sur ce dernier point, la licence n'offre pas aux étudiants la possibilité de suivre l'acquisition de leurs compétences théoriques et professionnelles de manière précise, l'introduction d'un e-portfolio étant cependant prévue pour l'avenir. Par ailleurs, la place de la formation en langues étrangères semble relativement secondaire. Bien que le cursus offre, entre le deuxième et le sixième semestre, des travaux dirigés en langues de 1H30 par semaine, ils demeurent facultatifs. De plus, l'implication de la formation dans les échanges internationaux reste assez marginale avec peu d'étudiants français en mobilité internationale (sans informations quantitatives précises sur ce dernier point). Enfin, la place de la recherche apparaît très en retrait.

#### Points forts :

- Conception et organisation satisfaisantes du cursus.
- Implication d'une équipe pédagogique diversifiée multidisciplinaire avec intervention des professionnels.
- Accompagnement des étudiants dans leur cursus par des dispositifs d'aide à la réussite et la proposition de passerelles diverses.
- Evolution positive des effectifs et des taux de réussite.
- Place du numérique importante.

#### Point faibles :

- Politique en matière de stages et projets peu affirmée.
- Insuffisance de la formation en langues.
- Faible implication dans des réseaux et stratégies internationaux.
- Suivi de l'acquisition des compétences insuffisant.
- Défaut de clarification entre le caractère généraliste de la licence conduisant naturellement les étudiants à poursuivre leurs études et les objectifs affichés très professionnalisants affichés.

#### Recommandations :

La licence AES est une formation globalement satisfaisante avec néanmoins quelques points à améliorer en vue de renforcer encore et pérenniser son attractivité.

Il serait ainsi souhaitable de clarifier les objectifs de la formation et, notamment, la place de la professionnalisation au regard de la poursuite d'études majoritairement choisie par les étudiants.

La place des projets et stages pourrait être renforcée et mieux intégrée dans le cursus afin d'améliorer le versant professionnalisant de la formation et le suivi de l'acquisition des compétences devrait être mis en place. Un suivi plus précis des diplômés de L1, L2 et L3 serait approprié et pourrait permettre éventuellement de repenser certains aspects de la formation afin de rendre les deux parcours professionnels de L3 plus attractifs.

Il conviendrait, par ailleurs, de procéder à une sensibilisation à la recherche par l'intermédiaire, par exemple, de l'organisation de conférences ou l'ouverture d'un cours optionnel, éventuellement mutualisé, plus théorique, et ce d'autant que la grande majorité des étudiants poursuivent leur cursus en master.

Enfin, la place de la formation en langues vivantes pourrait être accrue et permettre d'accompagner aussi la mobilité internationale. Hormis les échanges du type Erasmus, des actions particulières en faveur de la mobilité pourraient être envisagées à travers l'utilisation des conventions gérées par l'Ecole de Droit.

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La conception et l'organisation du cursus se révèlent globalement être en adéquation avec ses objectifs : donner à l'étudiant des outils de compréhension et d'analyse de la société contemporaine, dans ses dimensions juridiques, économiques et sociales.</p> <p>Le cursus offre les connaissances fondamentales (un socle de connaissances communes généralistes et professionnelles) dans divers domaines constitutifs du diplôme, de façon multidisciplinaire, mais aussi complémentaire.</p> <p>Le parcours pédagogique est donc bien construit avec un apprentissage progressif des outils méthodologiques et donne aux étudiants la possibilité de s'orienter vers des formations de master plus spécifiques en économie, en droit, voire en gestion ou bien vers des parcours professionnels ou des licences professionnelles par des passerelles, dont il aurait été judicieux de connaître la mise en œuvre effective.</p> <p>Le système de majeure/mineure contribue à l'individualisation des parcours.</p> <p>Toutefois les objectifs très professionnalisants affichés n'apparaissent pas tout-à-fait en corrélation avec le choix fait très majoritairement par des étudiants de poursuivre des études.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>La licence AES s'inscrit dans le champ de formation DEG de l'UdA.</p> <p>Elle ne souffre pas de concurrence avérée, étant la seule à être profilée AES dans la région. En effet, il n'existe pas d'offre équivalente sur le site clermontois ni même dans un environnement géographiquement proche. Les formations les plus proches (St-Etienne, Roanne) sont annoncées comme différentes eu égard à leurs contenus respectifs.</p> <p>En revanche, les liens noués avec les centres de recherche et les entreprises du site ne sont pas explicites et ne paraissent pas très importants.</p> <p>De même, les liens avec les associations extérieures à l'établissement ainsi qu'avec les organismes de formation n'apparaissent pas très développés.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique est composée d'enseignants académiques et professionnels à parts à peu près égales et couvrant des domaines et métiers très divers.</p> <p>Le recrutement des professionnels répond à une procédure solide et harmonisée pour l'établissement.</p> <p>Un responsable de licence coiffe un responsable de L1, un responsable de L2 et trois responsables de L3 (un par parcours). On note avec intérêt que le responsable de l'un des parcours est un professionnel (Maître de conférences associé). Toutefois, les interactions entre ces responsables ne sont pas étudiées.</p> <p>Des réunions pédagogiques ou des collectifs étudiants-enseignants sont organisés afin d'assurer le suivi de la formation et de fournir les informations sur le déroulement de l'année. On peut néanmoins regretter que ces réunions ne soient pas prévues de façon très régulière et répétée (puisqu'elles sont soit ponctuelles soit annuelles).</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les données proviennent de l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle et de la Vie Etudiante de l'UdA et montrent que les effectifs ainsi que le taux de réussite sont en augmentation.</p> <p>Les effectifs ont crû de manière significative (passant de 187 à 247 inscrits</p>

	<p>en L1 sur la période quinquennale).</p> <p>La majorité des étudiants en L1 ont un Bac Economique et Social (ES) (66/180 inscrits en 2011-2012) ou un Bac technologique (46/180) ou un Bac Professionnel (40/180) avec un taux de réussite très faible pour les deux dernières catégories (respectivement, de 15 et de 5 % en 2011-2012 contre 65 % pour les Bac ES). Toutefois, les résultats semblent s'améliorer en 2013-2014 avec 94 inscrits sur 185 venant d'un Bac ES avec un taux de réussite de 68 %, pour, respectivement, 40 % et 38 inscrits sur 185 pour les étudiants ayant un Bac Technologique et 13 % de réussite pour 30 inscrits ayant un Bac Professionnel). Dans l'ensemble, on observe en effet que le taux de passage de L1 en L2 a considérablement augmenté (de 37 à 61 % sur 2011-2014), ce qui mérite d'être salué. Le dossier est bien fourni en renseignements relatifs à ces évolutions, mais une analyse plus précise reste à effectuer puisqu'il n'est pas a priori possible de savoir si cette amélioration est due aux dispositifs de soutien ou à d'autres modifications (changements de cours, de modalités d'enseignement, etc.) dans l'organisation du cursus.</p> <p>Une part importante des diplômés continue en master, avec 90 % en 2010-2011, 78 % en 2011-2012, et 90 % en 2012-2013. Ces étudiants s'orientent majoritairement en master droit, avec, respectivement, 77, 89 et 83 % des étudiants diplômés de la licence AES qui ont répondu à l'enquête. Il en découle une faible insertion des étudiants licenciés dans la vie active, la formation étant davantage une formation généraliste de préparation à la poursuite d'études ou de concours administratifs qu'une formation professionnelle.</p> <p>Ces données peuvent, par conséquent, inviter à clarifier la démarche très professionnalisante engagée.</p>
--	--

<p>Place de la recherche</p>	<p>Les liens entre la formation dispensée et la recherche se révèlent assez faibles et plutôt indirects.</p> <p>Certes outre la présence d'enseignants-chercheurs rattachés à des centres de recherche, il existe, dans certaines matières, la possibilité de faire des mini mémoires. Cependant, il n'y a pas à proprement parler de lien direct entre la formation et la recherche ni dans le cadre des matières enseignées ni en termes d'objectifs affichés.</p> <p>L'orientation pédagogique choisie reste très professionnelle. Ce choix peut naturellement se justifier, mais pose question dès lors qu'une partie importante des étudiants continue en master.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La professionnalisation se présente comme un objectif clair de la formation.</p> <p>On note ainsi certains enseignements professionnalisants, mais comme il est souligné dans le dossier, la place des techniques de communication à l'oral est encore peu importante.</p> <p>Par ailleurs, on doit rappeler l'existence de deux parcours de L3 professionnels (<i>Assistant juridique</i> et <i>Métiers de l'immobilier</i>), même si leur attractivité reste à démontrer.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>La licence AES n'inclut pas de stage obligatoire dans le cursus, hormis dans les deux parcours professionnels de L3.</p> <p>Toutefois, les stages effectués volontairement par les étudiants font l'objet d'un encadrement et d'un suivi de la part de l'équipe pédagogique.</p> <p>Les étudiants doivent suivre des modules intitulés Projet Personnel et Professionnel L2 et L3. Cet outil semble bien structuré.</p> <p>Dans les parcours professionnels, il existe aussi un projet tuteuré, visiblement bien encadré par l'équipe pédagogique.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Bien qu'il existe des opérations d'information à l'intention des étudiants, les engagements internationaux de la licence paraissent insuffisants.</p> <p>Si des échanges du type Erasmus ou l'accueil d'étudiants étrangers, sont possibles, ces possibilités semblent assez peu utilisées notamment sur la mobilité sortante. Le dossier souligne, sans donner de chiffres, que le nombre d'étudiants envoyés à l'étranger est limité en raison de la progressivité de la licence et des incompatibilités des calendriers des</p>

	<p>établissements étrangers partenaires pour pouvoir autoriser les étudiants à partir en échanges semestriels. Or, l'existence de conventions gérées par l'Ecole de Droit pourrait favoriser de tels échanges.</p> <p>La place des langues vivantes reste à améliorer : celles-ci sont, en effet, optionnelles. Un Diplôme d'Université (DU) de droit américain est toutefois proposé aux étudiants en L2 et en L3.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>La participation à des journées de présentation et l'organisation de portes ouvertes permettent de diffuser les informations sur la formation et d'attirer un public assez large.</p> <p>Par ailleurs, par des procédés d'équivalence et de passerelle, la licence est ouverte aux titulaires d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ou d'un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) et aux étudiants des classes préparatoires de certains lycées du site au travers de conventions.</p> <p>Un test de positionnement est réalisé le jour de la rentrée en L1 afin de détecter les étudiants les plus faibles, ils se voient alors proposer une mineure dite « Réussite » qui comprend notamment un volume horaire plus important en méthode afin de permettre une remise à niveau.</p> <p>Par ailleurs, des séances de méthodologie visent un soutien permanent des étudiants en S1 (25H), S2 (27H), S3 (20H) et en S5 (25H) ; des séances de tutorat (aide à la révision des examens) ainsi que des séances de projet personnel et professionnel en L2 et en L3 sont en place depuis 2008. Ce dispositif est assez remarquable en ce qu'il atteste l'attention portée au suivi des étudiants.</p> <p>Des passerelles sont possibles entre les différentes mentions de licence - <i>Droit, Economie, Gestion</i> et <i>AES</i> - du site sous des conditions d'équivalences spécifiques. Un module de L2 intitulé « Qualification vers une licence professionnelle » vise encore à présenter les parcours professionnels de L3 ou les licences professionnelles et offrent ainsi une possible orientation professionnalisante à la fin de la L2.</p> <p>Il est encore indiqué qu'en fin du premier semestre de L1 (S1), tout étudiant peut bénéficier d'un entretien avec un responsable d'année pour envisager les réorientations possibles, sans que de plus précises informations n'en soient données.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Le cursus inclut la formation continue (un à deux candidats sur 2011-2014) et la VAE (deux étudiants en L3 parcours <i>Assistant juridique</i> en 2014). Un régime spécial d'études est prévu pour les candidats ayant divers empêchements ou étant des sportifs de haut niveau.</p> <p>Toutefois, le fait que les enseignements soient exclusivement en présentiel peut empêcher l'accès de la formation à certains publics.</p> <p>L'utilisation de l'ENT (Espace numérique de travail) à travers notamment la dématérialisation de certains documents de TD, l'utilisation des podcasts, vidéos, la présence des tableaux interactifs, la mise en place de la pédagogie inversée dans certains cours (macroéconomie I) participent du souci d'utiliser, à une échelle étendue, des moyens numériques originaux et pédagogiquement innovants.</p> <p>La certification C2i (Certificat informatique et internet) est aussi offerte.</p> <p>On peut en revanche regretter que les moyens matériels existants (tableaux interactifs, salle multimédias) ne fassent pas l'objet d'une promotion active et organisée.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités de contrôle des connaissances sont assez classiques.</p> <p>Il existe, toutefois, un souci de « moderniser » les évaluations avec davantage de contrôles continus et des exercices à l'oral. Cependant si, en L1, la plupart des matières de la majeure sont évaluées en contrôle continu, cette modalité apparaît plus en retrait pour les autres années.</p> <p>La méthode d'évaluation est fondée sur la semestrialisation et la capitalisation.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Il n'existe pas, pour l'instant, un véritable portefeuille de compétences pouvant assurer un suivi des compétences de façon régulière et continue.</p> <p>Le dossier souligne que la pratique de l'Europass, l'annexe descriptive à joindre au diplôme, « n'est ni automatique ni généralisée en raison de plusieurs difficultés ». L'annexe est dès lors délivrée à la demande.</p> <p>De fait, les étudiants n'ont pas la possibilité de suivre l'acquisition de</p>

	<p>leurs compétences de manière spécifique.</p> <p>Toutefois, l'introduction d'un « e-portfolio » dans lequel l'étudiant pourra renseigner les compétences acquises dans le but de construire son projet d'orientation et d'insertion professionnelle sur la base d'une connaissance précise de ses compétences, est prévue pour l'avenir.</p>
Suivi des diplômés	<p>Le suivi est assuré par l'Observatoire de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante de l'UdA.</p> <p>Toutefois, pour les étudiants qui ne poursuivent pas leur cursus en master, les données sont pour le moins imprécises : ils sont « en complément de formation, en réorientation, en emploi ou en recherche d'emploi, ou bien dans une autre situation ».</p> <p>Mais au-delà de ces informations, il n'existe pas de dispositifs particuliers visant à assurer un suivi généralisé et durable (il convient, toutefois, de souligner les difficultés d'organisation pratiques d'un tel suivi pour les établissements universitaires dans l'état actuel des choses).</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Les données relatives aux mécanismes et procédures d'autoévaluation par les étudiants reflètent une satisfaction relativement bonne concernant le fonctionnement global de la formation (80 % en L1, 90 % en L2 et 100 % en L3), sur l'organisation pédagogique (respectivement, 75 %, 70 % et 70 %) et le contenu pédagogique (70 %, 80 % et 70 %), sur l'année 2013-2014. Toutefois, le taux de réponse reste assez faible (31% en L1, 52% en L2 et 34% en L3). Le dossier en prend acte, mais n'indique pas précisément comment on entend remédier à cette insuffisance.</p> <p>Des réunions-collectifs étudiants-enseignants sont organisées, mais seulement une fois par an, et la participation des étudiants reste faible.</p> <p>Il existe encore un conseil de perfectionnement commun à toutes les mentions et des procédures d'autoévaluation et d'évaluation des enseignements et de l'organisation de la licence par les étudiants, mais les informations fournies restent assez vagues. En particulier, il n'est pas expliqué comment ces actions sont susceptibles d'influencer le fonctionnement de la licence.</p>



# Observations de l'établissement

## Observations sur le rapport d'évaluation de la formation

### Licence mention AES

Numéro de rapport : S3LI170012559

Observations transmises par Sébastien Marchand, MCF en économie et responsable de la mention AES

**Place de la recherche.** Une licence générale, et de surcroît pluridisciplinaire, vise selon nous davantage à permettre aux étudiants de maîtriser une palette étendue de savoirs fondamentaux que d'être un lieu d'initiation à la recherche. Toutefois, cette dernière n'est pas absente, dans la mesure où les étudiants doivent en troisième année rédiger un mémoire de recherche sur un thème abordé dans le cadre de l'un des cours à TD de la L3 (ex. Grands enjeux économiques internationaux, Vie intellectuelle et culturelle, Politiques sociales). L'objectif de cet exercice est de sensibiliser les étudiants à la recherche en les accompagnants dans le choix de la problématique, la recherche documentaire et la rédaction à travers une démarche « recherche » (ex. s'appuyer sur la littérature existante pour répondre à la problématique (i) en la citant et (ii) en la référant dans une bibliographie).

**Réunions pédagogiques.** En dehors du conseil de perfectionnement qui se tient tous les ans à l'échelle des quatre mentions du domaine DEG (droit, économie, gestion et AES), il y a chaque année et de façon régulière dans le cadre restreint de la licence AES : (1) deux réunions pédagogiques mixtes en L1 (une par semestre), (2) une réunion pédagogique mixte en L2 (fin d'année universitaire – fin avril/début mai) et (3) une réunion pédagogique mixte en L3 (fin d'année universitaire – fin avril/début mai).

**Place des langues.** Même si l'évaluation nous paraît sévère, dans la mesure où l'anglais est loin d'être absent de notre maquette, l'équipe pédagogique a anticipé cette critique en prévoyant dans le prochain contrat, 15h de TD d'anglais obligatoires pour tous à partir du S2.

**Confusion possible entre les L pro et les parcours professionnels de la L3.** Cette confusion n'existe pas dans l'esprit de nos étudiants. En effet, la différence entre ces deux poursuites d'études est expliquée aux étudiants lors des séances de Projet professionnel personnel (PPP) en L2. Ainsi, les étudiants comprennent que les parcours professionnels leur offrent la possibilité d'adopter une démarche davantage professionnalisante (petits effectifs permettant des mises en situation, stages, projets tutorés) sans abandonner toutefois des approches plus générales (grâce aux cours mutualisés avec la L3) et en permettant éventuellement une poursuite d'études en master. Les L pro sont, au contraire, identifiées comme des formations exclusivement professionnelles, ce qui conduit à l'absence de mutualisation avec la L3 et à l'impossibilité de poursuivre en master.

Clermont-Ferrand, le 12/05/2016

Le Président de l'Université d'Auvergne – Clermont I

  
Professeur Alain ESCHALIÉ

